

## Le Cimetière d'Arles-ville

Le cimetière d'Arles-ville est digne d'intérêt pour plusieurs raisons. Il s'agit d'un des très rares cimetières d'une ville de Provence qui remonte à l'Ancien Régime et soit toujours en activité, alors que les cimetières actuels des principales villes provençales datent de la Restauration (Aix, Avignon et Toulon) et même du Second Empire dans le cas de Saint-Pierre de Marseille. Il présente le particularisme du « tombeau d'Arles », différent de ceux des autres villes provençales, qui avait été naguère détecté lors de l'enquête sur « la ville des morts en Provence », conduite sous la direction de Michel Vovelle à l'université de Provence en 1978-1979 et publiée en 1983. Il s'agit, comme l'on va voir d'une formule élaborée sans doute localement et qui s'est surtout épanouie à l' « âge d'or du cimetière provençal » (M. Vovelle), soit sous le second Empire et la Troisième république. Une autre enquête, celle du docteur Pierre Paul sur les inscriptions funéraires en provençale, a plus récemment révélé qu'il abrite un petit ensemble d'inscriptions en langue d'oc, qui sont dignes d'intérêt.

### Création du cimetière (1779-1786) :

La déclaration royale du 10 mars 1776 étendue à la Provence par lettres patentes du 15 mai 1776 est à l'origine du cimetière d'Arles. Cet acte législatif de Louis XVI posait des conditions draconiennes à l'inhumation à l'intérieur des églises, pratiquée jusque là, qui la réservait en fait à une étroite minorité de privilégiés. Les cimetières qui seraient trouvés insuffisants devaient être agrandis et ceux qui « placés dans l'enceinte des habitations, pourraient nuire à la salubrité de l'air » devaient être transférés hors de l'enceinte, « autant que les circonstances le permettront ».

Le nouveau titulaire du siège d'Arles, Jean-Marie d'Allemands du Lau, sacré archevêque d'Arles le 1<sup>er</sup> octobre 1775, avait été envoyé fort jeune à Paris auprès de son oncle, Jean d'Allemands du Lau, curé de la paroisse Saint-Sulpice ; il s'y trouvait encore, semble-t-il, lorsque le transfert du cimetière paroissial avait suscité une telle opposition du voisinage que le parlement de Paris avait dû diligenter une enquête sur l'état des cimetières dans la ville ; puis il fut de 1770 à 1775 l'un des deux agents généraux du clergé. Or c'est à la demande d'une délégation de l'Assemblée du clergé que le garde des sceaux Miromesnil avait préparé et soumis au roi le projet de déclaration. Ces circonstances valent sans doute à l'archevêque d'avoir déjà connaissance du problème des sépultures et peuvent contribuer à expliquer la qualité des textes normatifs qu'il prendra sur cette question.

L'enquête diocésaine qu'il organise peu après son arrivée en 1777 indique que « la nouvelle déclaration n'a pas été mise en usage » dans les églises urbaines d'Arles, dépourvues pour la plupart de cimetières et les chapelles du terroir. Lors de ses visites des paroisses arlésiennes en janvier-février 1778, Mgr du Lau ne peut encore interdire les inhumations que dans celle de la Major, la seule à disposer d'un petit cimetière. Pourtant le marquis de Méjanès avait dès le 27 novembre 1774, lors de son second consulat arlésien, proposé au conseil de la communauté de restreindre drastiquement les inhumations dans les églises et de créer trois nouveaux cimetières pour la ville et un pour Trinquetaille.

Les Arlésiens semblent donc avoir été peu empressés à appliquer la déclaration royale. Peut-être parce que nombre d'entre eux restaient attachés aux caveaux d'église, ce qui pourrait expliquer le fait qu'Arles ne possédait plus qu'un seul cimetière paroissial, celui de la Major, contigu au rempart, dont l'enclos était depuis son agrandissement « *situé partie dans l'intérieur et partie hors de l'enceinte des habitants* »

Le 12 septembre 1779, étant premier consul le célèbre érudit Guillaume de Nicolai (Arles, 1716-Saint-Martin-de-Crau, 1788), le conseil de ville se résout à appliquer la déclaration royale, « *les lettres patentes du 15 mai 1776 pour inhumér les corps morts dans les cimetières étant mises d'exécution dans toutes les villes de la province et les réclamations continuant* ». Ce qui laisse présager la persistance jusqu'alors des inhumations dans les églises. Après avoir fait allusion à une décision de principe prise en 1777, il décide de créer un unique cimetière à la demande expresse de l'un des conseillers nobles, M.de Lincel, qui « *avant de cueillir les voix (...) s'est levé et a dit qu'il fallait ajouter à la délibération qui serait prise qu'il n'y aurait qu'un seul cimetière pour la ville par crainte des dissensions auxquelles deux cimetières différents pourraient donner lieu* ». Arles va être la première ville importante de Provence à n'avoir qu'un seul cimetière, commun à toutes les paroisses. L'on peut ajouter qu'aucune division paroissiale n'était intérieurement prévue.

De plus, les consuls d'Arles innovaient en prévoyant que « *le tour de ce terrain peut être vendu aux particuliers qui voudront se procurer des sépultures particulières* ». Cette clause interprétait de façon plus qu'abusive l'article 5 de la déclaration royale, lequel ne prévoyait pas explicitement l'achat de portions du cimetière par les anciens détenteurs de tombes d'église mais la remise à titre implicitement gratuit d'un emplacement et il interdisait d'accorder ces concessions à qui ne justifiait pas de la possession antérieure d'une tombe d'église.

Le cimetière devait être établi au quartier du Mouleyres « *sur un emplacement qui est au levant de la ville, entre Portagnel et le coin de la terrasse de la porte de Laure* ». Sa réalisation semblerait s'être heurtée à des obstacles. Il convenait d'abord de percer à travers le roc l'avenue du cimetière afin de l'établir et E. Fassin, répétant peut-être un souvenir de la mémoire orale, signale qu'« *il fallait aussi triompher des préjugés et briser les résistances* » et que la première pierre fut posée le 4 novembre 1784 sans cérémonie, « pour éviter les manifestations hostiles ».

Le nouvel enclos reçoit cependant l'appui de Mgr du Lau qui manifeste alors, par plusieurs mandements, son net souci de retraduire en termes chrétiens quelques idées-forces des Lumières, telles la philanthropie, la santé et la défense de la vie. L'archevêque avait fortement approuvé la déclaration royale et avait des 1780 fait publiquement élection de sépulture « *dans le cimetière de la paroisse ou il décéderait* ». Il prit à l'occasion de la création du cimetière un mandement « *concernant les sépultures dans la ville d'Arles et la bénédiction d'un nouveau cimetière* », qui est sans équivalent dans l'espace régional, dans le but de rassurer les « *âmes pieuses* » inquiètes de l'abandon des caveaux d'église, et aussi de dénoncer sans ambiguïté les « *doctrines impies* », en présentant l'inhumation dans les cimetières comme le retour aux pratiques de l'Antiquité et de la primitive Eglise. Il tint à bénir lui-même le nouvel enclos, le 28 mai 1786, au milieu d'« *une grande affluence du peuple* », selon l'abbé Bonnemant, qui nous a laissé un précieux récit de la cérémonie. Le fait est là aussi exceptionnel, la plupart des autres évêques ayant en général donné délégation pour cette fonction.

Ce cimetière réunira jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle la presque totalité des morts de l'agglomération, le faubourg de Trinquetaille excepté, au prix d'un agrandissement. Il est situé dans l'immédiate frange périurbaine du XVIII<sup>e</sup> siècle ; très proche de la cité, il restera encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle entouré de champs.

Les préoccupations hygiénistes ont sans doute joué un rôle dans le choix de son emplacement : le cimetière est selon le mandement archiépiscopal « *sous les influences d'un vent salutaire et loin des alarmes que cause quelquefois le débordement du fleuve impétueux* » ; en réponse à l'enquête de l'an XII, le maire affirmera également qu'il se trouve « *sur le local le plus aéré* ». En fait telle localisation semble avoir été prédéterminée par la proximité immédiate du précédent enclos de la Major, d'autant que cette très vieille église surplombe le nouveau cimetière.

Le souvenir des Alyscamps a pu également influencer sur le choix des élites : certes la nécropole est largement ravagée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mais le nouveau cimetière est établi sur sa frange nord que marque encore la chapelle de Saint-Pierre-des-Mouleyres. Il est possible que l'on se soit contenté de cette position marginale à cause de la connotation pestilentielle qu'avaient pu garder les Alyscamps de l'épidémie de 1720-1721.

Les débuts du nouveau cimetière sont exceptionnellement bien connus grâce aux notes de l'abbé Laurent Bonnemant. Il écrit à la date du 29 mai 1786 que « *le crime a éterné le cimetière* », avec l'enterrement de l'enfant mort-né d'une fille-mère qui avait caché sa grossesse. L'abbé Bonnemant précise que « *cet enfant a été porté au nouveau cimetière et inhumé dans un des emplacements destinés à la sépulture des enfants morts sans baptême* ». Lui-même se trouvera officier lors du premier enterrement effectué dans la terre bénite de l'enclos, célébré avec une certaine solennité, sans doute pour faire oublier le mauvais présage que pouvait constituer la première inhumation : « *31 mai 1786, Jean Marteau, travailleur, de la paroisse Saint-Laurent, (...) vivant sans alliance, décédé la veille, âgé de cinquante-six ans, à six heures du soir, a été inhumé à la même heure dans le nouveau cimetière. Il est le premier qui y ait reçu la sépulture ecclésiastique. En l'absence du prier-curé de Saint-Laurent, j'ai fait l'enterrement, en qualité de vicaire, avec le plus de solennité possible. Tous messieurs les ecclésiastiques de la ville m'y ont assisté gratuitement. Le défunt étant de la confrérie des pénitents bleus, plus de soixante de ses confrères étaient à la tête du convoi. La curiosité avait attiré au cimetière une grande affluence de spectateurs* ».

Les caveaux et tombeaux apparaissent très vite dans le nouveau cimetière. Des le 16 juillet 1787 M. Loup de Loinville n'ose pas « *faire creuser un caveau pour son épouse, afin que ses cendres ne fussent pas confondues avec la terre* », car « *il craignait des oppositions* » ; du moins, « *il ordonna qu'on l'inhumât contre une des murailles* » et y fit sceller une pierre portant le nom de la défunte et la date de sa mort. Ce tombeau se situe donc sur ces lisières internes où la délibération qui créait en 1779 le nouveau cimetière avait prévu la vente d'emplacements pour des inhumations particulières ou familiales. Il est vraisemblable que ce notable possédait une tombe d'église et a obtenu en échange cette place.

Le bourgeois Antoine Lions, beau-frère de l'abbé Bonnemant, étant mort le 10 août 1788, « *son fils aîné (...) fit venir un maçon chez lui, lui ordonna de creuser un tombeau à son père, de le couvrir d'une voûte et de faire si prompt diligence que le lendemain son père pût y être déposé* ». Ce caveau se double d'une inscription qui achève d'en faire de facto un tombeau de famille. M de Loinville fait alors construire un caveau et le cercueil de sa femme y est transféré. Il ajoute à la première plaque une épitaphe latine. L'abbé Bonnemant précise qu'il s'agit d' « *un caveau vaste, un peu élevé sur terre et beaucoup mieux construit que celui de M.Lions* ». Il pourrait s'agir du premier de ces « caveaux en surélévation », qui seront plus tard caractéristiques de ce cimetière. 3

L'on sait également par l'abbé Bonnemant que la croix centrale est, ici comme partout ailleurs en France, un lieu de sépulture privilégié, en particulier pour le clergé : un prêtre originaire d'Arles, messire Pierre Brunet, est enterré le 13 mai 1787 « *aux pieds et derrière la grande croix de fer* » ; le doyen du chapitre cathédrale, le chanoine Antoine Autheman, est inhumé le 10 février 1789 « *en terre, aux pieds de cette même croix, en face du Christ* ». Le même jour, le corps de Charles-Trophime Huart, second consul mort en exercice, est déposé « *comme consul dans le caveau pratique sous le piédestal de la croix du cimetière* ».

Les monuments funéraires apparus à la fin de l'Ancien Régime ont cependant en théorie disparu pendant la Révolution. Une proclamation des officiers municipaux d'Arles, prise le 7 mars 1791 vraisemblablement sous l'impulsion du chevalier d'Antonelle, alors maire, s'élève contre les armoiries et « *les pompes funèbres, contraires à la raison et à la morale évangélique* » dont le mot même implique « *une contradiction révoltante* ». Il était en conséquence interdit aux particuliers de faire établir dans le cimetière des caveaux de famille et même de poser des inscriptions et des épitaphes ; celles qui avaient été placées devaient être enlevées. Rien ne permet de vérifier si ces prescriptions furent appliquées et il ne serait pas impossible que quelques-uns des plus anciens tombeaux encore visibles contre le mur d'enceinte conservent des éléments antérieurs à la Révolution.

#### **Elaboration progressive du paysage funéraire contemporain:**

Le cimetière est simplement décrit en 1824 comme un enclos de 122 ares correspondant aux exigences de l'hygiène, « *entouré de murs fort hauts, percé de deux portes, l'une au nord et l'autre au midi. Le terrain est argileux et profond. Ce cimetière réunit toutes les conditions réclamées par les mesures de salubrité publique* ». Il correspond alors aux actuels carrés 1, 2, 5 et a celui dit « du zouave ». La majeure partie de sa superficie est alors occupée par des fosses communes ; les concessions perpétuelles bordent le mur de clôture, selon une disposition qui se retrouve alors dans quasiment tous les cimetières provençaux où elles existent. Il n'est pas intériorisé, ce qui provoque les protestations de propriétaires des quelques tombeaux établis sur les concessions qui doivent pour y accéder enjamber les sépultures temporaires et se couvrir de boue. Indice assez net qu'il n'est guère encore conçu comme un lieu public.

Un auteur arlésien déplore en 1838, au prix sans doute d'une généralisation, que « *quand le mort s'est éloigné sans retour de sa famille, on le pleure au foyer domestique, mais personne ne le vient visiter dans sa demeure dernière. Sa tombe reste ignorée de ses parents, négligée de ses amis, confondue dans la commune indifférence* ». Son état semble en fait proche de celui des cimetières de nombre de villages environnants à la même époque. Il est décrit par le même auteur en 1838 comme « *un ignoble charnier clos de murailles et dont l'affreuse nudité se dérobe sous des herbes grêles, serrées, d'une senteur pénétrante. Sans la présence d'un crucifix de pierre, signe des miséricordes du ciel sur cette terre chrétienne, on se croirait à la voirie. Des fragments de cercueils en pourriture jonchent le sol et contristent les regards (...)* ». En fait, la vue aérienne de la ville dessinée par Guesdon depuis un ballon vers 1848-1849 montre qu'il ne renferme guère ça et là que quelques croix de bois, si l'on excepte la croix centrale, et que des monuments modestes sont alignés le long de ses murs, sur les concessions. Ces dernières sembleraient achever de border la totalité du mur d'enceinte vers 1857.

Le cimetière est radicalement modernisé par des travaux entrepris entre 1855-1857 et 1863 qui le mettent aux normes des cimetières urbains du temps. Il est, après nivellement du sol, viabilisé par la création de l'allée centrale (allée A) et de l'allée C, perpendiculaire et par l'aménagement le long des lignes de concessions d'un « chemin de ceinture » (allées B - E - D - F). Les surfaces ainsi délimitées constituent quatre « carrés ». Après des terrassements importants, l'enclos est agrandi au sud, où sont créés selon les mêmes principes, deux autres carrés (carrés 3 et 4). L'alignement des concessions le long des murs et la dénivellation empêchent l'unification de ces deux parties, reliées par l'allée centrale. Des lors, les concessions perpétuelles se font aussi sur les lisières de chaque carré, qui bordent les allées.

En 1864 sont créés sur une portion du terrain de l'agrandissement des cimetières israélite et protestant, mitoyens du cimetière catholique, mais possédant chacun un accès propre sur la voie publique. En 1878-1881, sous l'administration d'Emile Fassin, l'architecte arlésien Véran construit l'entrée monumentale encadrée par un pavillon pour le concierge et une morgue. On procède peut-être à cette occasion aux plantations d'arbres. L'observation de terrain permet un autre constat: il s'avère que la grande croix centrale en fer forgé, qui surmontait le « *tombeau des consuls et maires morts en charge* » a été transportée à l'extrémité de l'allée principale, contre le rocher taille qui borne l'agrandissement du Second Empire. Ce transfert ne semble pas s'être accompagné de celui du caveau des édiles et sa date n'a pu être précisée. La croix a ensuite été oblitérée et presque entièrement dissimulée par la construction d'un dépositoire en 1902, dans le contexte de l'anticléricalisme militant du début du XX<sup>e</sup> siècle. On notera, en riposte, la forte christianisation, parfois redondante, de certains tombeaux de l'époque, par la statuaire religieuse ou la surcharge des croix par des crucifix de métal.

Le centre du « *carré du zouave* » a reçu à partir de 1888 les corps des soldats de la garnison décédés à Arles, qui appartenaient principalement aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiments de zouaves. La statue en pied du « *zouave* », oeuvre du sculpteur arlésien Farigoule, surmonte le « *monument-ossuaire* » en forme de sarcophage qui y a été inauguré le 24 octobre 1897. Elle a été ensuite flanquée à droite par le monument offert par le Protectorat français du Maroc « *aux soldats marocains morts pour la France* » en 1914-1918, petit édifice à coupole cantonnée d'acrotères et décor de carreaux de céramique polychromes d'un net intérêt et à gauche par une colonne brisée élevée aux « *soixante-seize victimes inconnues de l'explosion de la poudrerie de Beaussencq* » le 3 juin 1918. Le mémorial des morts de la Première guerre mondiale est venu s'y ajouter.

Dès le début de la Troisième république, l'accès à la concession perpétuelle semble déjà le fait d'un éventail de population assez large. Beaucoup d'artisans, de commerçants mais aussi des employés du chemin de fer, des « *ménagers* », des bergers, d'après les registres de concessions. Entre 1895 et 1910 la périphérie des carrés 3 et 4, en bordure des allées, se peuple de tombeaux et l'on commence à lotir en concessions l'intérieur du carré dit « *du zouave* » autour du cimetière militaire qui en occupe le centre. Vers 1910, les cimetières protestant et israélite sont supprimés en conformité à la loi de 1881 qui a aboli les cimetières confessionnels. Leur périmètre, rattaché au cimetière, semble avoir été très rapidement loti en concessions.

Selon l'enquête de 1978-1979 fondée sur les dates lisibles sur les tombeaux, le carré 5 achèverait pour l'essentiel d'être concédé vers 1920, le carré 1 serait intérieurement morcelé et peuplé de tombeaux entre 1920 et 1930, le carré 4 au début des années trente, le carré 2 entre 1930 et 1945 et le carré 3 vers 1940. Vers 1950, le cimetière semble entièrement occupé par les concessions et celui de Trinquetaille commence à lui servir d'annexe pour les tombeaux pérennes. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la municipalité a ponctuellement procédé à des reprises de concessions abandonnées.

### Les tombeaux des deux premières générations du XIX<sup>e</sup> siècle :

Les tombes antérieures à 1857 bordaient le mur de clôture de la partie la plus ancienne du cimetière. Beaucoup étaient sans doute en pleine terre et n'étaient signalées que par une inscription gravée sur une plaque fixée au mur. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'on s'étonnera de l'existence de « terrains vagues » contre les murs d'enceinte. On peut encore y voir quelques-unes de ces tombes, parfois délimitées par une grille de fer. On en trouve en nombre équivalent qui sont dotées d'un caveau dont la partie supérieure, au ras du sol et généralement en bâtière, forme la structure au sol du tombeau. On rencontre enfin également quelques tombes en pleine terre, recouvertes d'une lame de marbre. Ces trois premiers types sont faiblement christianisés, portant tout au plus une croix. Leurs plaques épigraphiques, scellées au mur, parfois encadrées de mollasse et surmontées d'un fronton triangulaire à l'antique, sont souvent illisibles ou ont disparu. Il n'est guère possible de vérifier si elles ont porté de longues épitaphes individuelles, comme à Marseille et plus généralement dans la France urbaine de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Mieux qu'à Aix et surtout qu'à Marseille (où ils ont été remaniés lors de leur transfert du cimetière Saint-Charles à celui de Saint-Pierre), l'on retrouve donc à Arles ces tombeaux des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, sinon dans quelques cas de la fin de l'Ancien Régime peut-être, où le tombeau de plein air se dégage lentement des modèles de sépultures d'église. La modestie des dimensions de ces plaques et dalles, destinées essentiellement parfois au repérage d'un seul corps, est également nette à Marseille où, comme à Arles, elles auront peu de postérité.

Les années 1840 correspondent à Arles comme en nombre de cimetières de petites villes à l'apparition de quelques monuments plus importants, indice sans doute d'un cimetière entrouvert où l'on pourrait commencer à visiter les tombeaux. Le grand cippe du maire Laugier de Chartrouse décédé en 1843 date à l'évidence de cette époque, même si l'inscription signalé à cet emplacement une première inhumation dès 1812. Comme d'autres tombeaux contemporains, il est doté à son couronnement d'acrotères, qui pourraient indiquer le début d'un dépôt lors de décès et à la Toussaint de couronnes d'immortelles. Autre indication éventuelle d'un début d'intégration du cimetière au monde des vivants, quelques épitaphes ne se bornent pas au repérage et à l'identification des restes mais esquissent un bref éloge du défunt. Ainsi : « *Marie-Louise Felicite Allary / née Rouillet, / décédée le 26 décembre 1844 / dans sa 33<sup>e</sup> année / que de vertus en toi, chère Félicité / que de regrets et de douleurs / pour ton époux, ta jeune fille et ta famille* ».

### Le « tombeau d'Arles »

Dans la seconde moitié du siècle les concessions sont établies sur les périphéries des carrés et le long du mur d'enceinte du nouveau cimetière. Comme à Marseille et Aix, les tombeaux de cette époque entourent chaque carré, dissimulant les fosses communes qui occupent alors l'intérieur des carrés. Ces monuments ont donc donné un aspect caractéristique au cimetière.

Les monuments de ces décennies sont marqués par la mise au point d'une forme architecturale spécifique, différente de celles que l'on rencontre dans les villes voisines. Le modèle-type de cette période est le tombeau dont la structure horizontale est formée par la partie supérieure du caveau. Celui-ci est toujours surélevé au dessus du sol, de 30 cm à 1 mètre selon le cas, et la face principale décorée d'une croix latine, d'une urne ou d'une inscription. Que la surface du caveau soit plate, arrondie ou en bâtière, la partie qui est visible depuis l'allée est souvent décorée d'un fronton triangulaire (flanqué ou non de deux acrotères) qui porte mention du nom de famille. Les structures verticales qui surmontent ces caveaux présentent une très grande variété de formes et de styles. L'on trouve, outre des plaques posées contre le mur d'enceinte, des cippes sur plan carré, des stèles parfois ornées, voire quelques édicules qui ont parfois l'allure d'une chapelle en réduction. Dans les niches creusées dans certaines stèles ou des cippes, l'on voyait encore à la fin des années 1970 le même mobilier miniaturisé que dans les chapelles funéraires : petit autel, statuette, petits chandeliers etc. Enfin le trait le plus caractéristique est la présence fréquente - mais nullement majoritaire cependant - de deux structures verticales, l'une au pied, l'autre à la tête, ou bien côté à côté. En règle générale il semble que celles des tombeaux les plus anciens soient placées à leur partie antérieure, « *au pied* », soit au-dessus du décor du fronton. La partie horizontale de la tombe est donc entièrement cachée par la structure verticale qui forme une sorte de mur le long de l'allée.

Ce type de tombeau combine trois originalités. La première n'est nullement propre à Arles : le caveau en surélévation se situe morphologiquement entre le caveau enterré dont la dalle supérieure affleurant au ras du sol sert de base au monument, que l'on retrouve à Aix, Marseille, Avignon et Nîmes et les types « *bors-sol* » de sépultures des enfeus et panthéons du monde méditerranéen. Comme les premiers, il s'enfonce plus ou moins profondément dans le sol des cimetières mais sa dalle de fermeture est ordinairement visible, sur sa face principale ; enfin sa partie émergente forme la partie basse du monument, auquel elle donne l'aspect d'un pseudo-sarcophage. Le doublement fréquent (mais nullement systématique) de la structure verticale et sa localisation antérieure sur le tombeau constituent une particularité arlésienne beaucoup plus accusée, tout à fait exceptionnelle ou inexistante dans les cimetières des villes environnantes. On est tenté d'y voir hypothétiquement un élément archaïsant, ne peut-être sur les premières concessions du souci de délimiter l'espace d'inhumation privatisé et conserve pendant deux générations sur certains tombeaux à caveaux. Dernier trait enfin, les sculptures un peu frustes qu'elles portent, qui se réduisent en général à de petits bas-reliefs ou à quelques motifs d'ornement mais se risquent parfois jusqu'à la ronde-bosse. Ces œuvres ont été sans doute sculptées par des tailleurs de pierre ou quelques praticiens-ornemanistes. Empreintes d'une certaine gaucherie elles ne sont pas dépourvues de saveur. La plus étonnante et sans doute la plus précieuse de ces réalisations orne le tombeau d'Eléonore Autheman : trois personnes en ronde-bosse représentées à mi-corps semblent poursuivre une conversation silencieuse sous une sorte d'édicule ajouré surmonté du buste d'un ange.

A noter enfin la rareté et le laconisme des mentions épigraphiques sur ces monuments dont la façade est partiellement occupée par la dalle d'ouverture du caveau. Les inscriptions sont souvent réduites au patronyme du fondateur du tombeau gravé sur le fronton ou bien surajoutées au monument lorsqu'elles ont pour support des plaques de métal ou de marbre scellées ou accrochées sur sa face antérieure. L'on ne peut guère signaler que quelques tombeaux d'exception. Des chapelles néo-classiques et néo-gothiques assez peu nombreuses. L'une d'elles, située à l'angle nord-ouest du cimetière, celle de la famille Salamite-Cibot, est fort connue des habitants d'Arles car elle est surmontée d'une haute statue du vieillard temps tenant d'une main un crâne (l'autre main, qui tenait peut-être une faux, a disparu). Ses commanditaires ont voulu qu'elle soit très visible depuis l'extérieur du cimetière car elle dépasse de presque toute sa hauteur le faite du mur d'enceinte et certains Arlésiens croient à tort qu'il s'agit d'un saint Joseph. L'on note aussi le tombeau à baldaquin de Paul-Honoré Tardieu (mort en 1904), en béton moulé, qui reprend une formule diffusée à de multiples variantes tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle à partir du prototype qu'a constitué le mausolée d'Héloïse et Abelard au Père-Lachaise. L'obélisque élevé à Auguste Bourges par souscription des employés des ateliers ferroviaires est un cas exceptionnel de monument à la fois funéraire et commémoratif (il s'agirait en fait d'un cénotaphe). Ainsi que l'indique l'inscription en provençal, A. Bourges, menuisier aux ateliers, était mort à l'âge de 25 ans pendant l'épidémie de choléra de 1884 en exerçant les fonctions de garde-malade.

### Les tombeaux du XX<sup>e</sup> siècle

A partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la stèle se fixe progressivement à la tête du tombeau, comme partout ailleurs en Provence. La partie horizontale du monument n'est plus formée par la paroi supérieure du caveau mais par une dalle en forme de sarcophage posée sur le caveau, qui reste néanmoins en surélévation. Les modèles de dalles et de stèles se réduisent considérablement au cours des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi les anciens carrés protestant et juifs lotis en concessions entre 1910 et 1930 ne présentent guère que quatre types de dalles. Les stèles relèvent également de modèles de série. Parmi les 57 stèles recensées, l'on note 20 types différents, mais 25 stèles se rattachent au type à fronton triangulaire et acrotères, et 14 à celui dit pour son profil supérieur « en anse de panier ». L'originalité se réfugie des lors dans la décoration sculptée, croix, palme ou étoile à cinq branches. Les monuments et leurs matériaux achèvent pendant l'entre-deux-guerres de s'aligner sur ceux des autres cimetières régionaux. Des matériaux meilleur marché tendant à remplacer la pierre de Fonvieille, laquelle constitue encore 60 % des tombeaux érigés entre 1910 et 1930 et seulement 13 % de ceux construits entre 1930 et 1945 ; elle disparaît après la Seconde guerre mondiale. La pierre froide de Cassis (*lou frejan*) fait son apparition vers 1930, de concert avec l'agglomérat de ciment et graviers (44 % des tombes en 1955), le ciment peint (23 % entre 1930 et 1945) puis le granite qui tend à s'imposer rapidement peu avant la saturation du cimetière : la moitié des derniers tombeaux, construits ou reconstruits entre 1945 et 1965, sont en pierres cristallines, qui ici comme ailleurs tranchent fortement par leur couleur sombre avec les tombeaux plus anciens.

Ce conformisme croissant à des modèles régionaux puis nationaux de l'architecture funéraire arlésienne du XX<sup>e</sup> siècle préserve cependant l'originalité locale que reste le caveau en surélévation.

### L'épigraphie en provençal

L'on rencontre dans le cimetière une douzaine d'inscriptions en provençal, ce qui ne surprend guère dans une ville fortement marquée par le Félibrige. Ce qui pourrait aussi paraître peu. Mais l'on a souligné que l'épigraphie cémétériale s'avère à Arles souvent très brève.

Les deux plus anciennes, liées aux dernières épidémies de choléra, sont tout à fait exceptionnelles et méritent d'être soigneusement préservées et restaurées : il s'agit d'abord de l'inscription des Frères des Ecoles chrétiennes, gravée sur une plaque de marbre : « *Signum fidei./ Sus li piado/ de sant Trepume./ Arle./ umblamen soun vengu/per sauva tis enfants./ Qu'ensen /Dieu lis emparadise* ». Cette inscription semble explicitée par la suivante : « *Au T.C.F. Sylvain les Arlésiens reconnaissants, 1863* ». Il s'agit surtout de l'ensemble épigraphique du monument d'Auguste Bourges (1884), désormais très érodé et peu lisible car directement gravé sur les pierres d'appareil. Sur la face avant du socle, l'épithaphe « *Aguste Bourges/ menuisié dis ataié d'Arle./ I paure doune soun argent, à si fraïre sa vido, soun amo a Dieu./ E gardo-malaut mourigue/ a la flour de si XXV an (...) colera d[e] [Mdccc]lxx[xiv]/ R.I.P. (?)* ». Sur la face droite : « *ieu Arle fiero sien/ d'ave sa toumbo* »; face gauche : « *Fuges/ fiero Antis[-Aup] d'ave soun bres* » ; sur la face arrière : « *Recouneissent/ lis oubrie d'Arle P.L.M./ t'auboureron / aquest mounuments* ». Sur le cartouche de l'obélisque : « *Tu/ que passes/ fai/ coume eu* ». Dans les deux cas, l'usage de l'idiome local semble une façon de traduire l'émotion collective et l'affectivité à l'égard du défunt, naturalisé arlésien en quelque sorte par son dévouement.

La citation d'un passage d'une oeuvre littéraire est une des formes d'inscriptions provençalistes les plus répandues à travers la Provence. La plus ancienne reprend un passage de « *Lou viro-soulev* » de Paul Cheilan ; l'on rencontre également une citation de Nerto : « *Aro sian dins lou paradis/ un ceu de glori s'expandis./ F. Mistral* » et une, récente, de M.-F. Delavouët sur le tombeau de M. Méjean, décédée en 1994 ; cette dernière conclut une épithaphe en français rappelant la participation de M. Méjean à la Résistance et sa déportation à Ravensbrück.

Les inscriptions les plus fréquentes figurent sur des plaques sur lutrin posées sur les tombeaux. Souvent offertes par les associations félibréennes, elles viennent révéler le rôle de « *manteneire* » qu'eurent des défunts, rôle que leur brève épithaphe en français ne laisse guère par ailleurs deviner : « *A noste mestre/ de massetto/ Jean Seguin/ Li cigaloun arlaten* » (1972) ou « *Fugue/ noste president/ la fe di biou/ ero touto sa vido* » (Maurice Rouvière, 1974).

Enfin le provençal peut servir à accentuer le caractère confidentiel d'une narration allusive qui reste opaque à la plupart des visiteurs tout en insistant sur l'enracinement arlésien du destinataire (les majuscules du texte original ont été respectées) : « *Eisila, regretous de ta Cienta Natalo/ Mai que mai te manque toun Terraire Arlaten/ Implacablo, la Mort te plegant de soun alo/ L'as rejoint per toujours ben malurousamen/ E ié dormes lou som de la Pas Eternalo* ».

Ce cimetière aux tombes serrées, presque entassées, à la végétation d'ornement assez peu fournie, à la statuaire relativement rare, présente l'intérêt de renfermer un modèle original de tombeau. Le caveau en surélévation semble bien avoir caractérisé depuis Arles une partie de la Provence rhodanienne et on le rencontre par exemple à Eyguières ou Maillane et aussi à Port-Saint-Louis ou de façon très minoritaire à Martigues ; il a tendu à se diffuser au cours des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle autour des rives de l'étang de Berre ; il est signalé ailleurs en Provence, à Sanary près de Toulon par exemple. La double stèle et la stèle frontale se rencontrent en maints endroits du monde occidental, assez souvent liées cependant à des cimetières du monde anglo-saxon.

Enfin, cette ville pourtant située sur l'axe ferroviaire majeur du P.L.M. ne succombe que très tardivement à la tentation d'importer massivement ses matériaux et sa statuaire de Marseille, Nice, voire Lyon ou Paris. Ses artisans locaux produisent, il est vrai, des oeuvres attachantes qu'il conviendrait de mieux préserver, surtout en cas de « reprise » des concessions.

**Régis BERTRAND** (Université de Provence-UMR Telemme)